

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**Objet :** 6- Liberté publique et pouvoirs de police

6-1 : Police municipale

**Arrêté réglementant la circulation Route de Paray**

**Le Maire de VARENNE SAINT GERMAIN,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande faite par NGE INFRANET - Reims représentée par Nenad SIMIC, TSA 70011, chez Sogelink 69 134 DARDILLY CEDEX, afin de remplacer des poteaux télécom sur la route de Paray,

**Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation au droit du chantier précité,

**ARRETE :**

**Article 1er :** En raison des travaux sollicités par le demandeur, à compter du 09/09/2022 et pendant toute la durée du chantier (90 jours calendaires), aux abords du chantier précité, la circulation des véhicules se fera par sens alternés réglementés par des feux tricolores, la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 kilomètres à l'heure dans les deux sens de circulation.

**Article 2 :** Aux abords du chantier, le stationnement et le dépassement sera interdit à tout véhicule.

**Article 3 :** L'entreprise aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 4 :** Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents, préjudices ou dommages de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Ampliation du présent arrêté sera adressé à :**

- La brigade de Gendarmerie de Digoin.

Fait à VARENNE SAINT GERMAIN le 09/09/2022.

Le Maire,  
André COTTIN.

Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le

ID : 071-217105576-20220909-A\_2022\_095-AR

